

MOBILITÉS ALTERNATIVES

Zone des Grands Bureaux : implantation d'un pôle d'échanges multimodaux

Réduire l'usage de la voiture individuelle au profit de modes de déplacements plus durables comme le vélo ou les transports en commun, tel est l'objectif visé par Caen la mer en développant des équipements comme les pôles d'échanges multimodaux.

UN PÔLE AUX MULTIPLES ATTRAITS

Situé Route de Cabourg, à la croisée des villes de Caen, Colombelles et Mondeville, ce pôle est positionné sur l'une des entrées de ville les plus importantes de la communauté urbaine en termes de trafic routier. Il offre aux automobilistes et aux cyclistes une solution de stationnement pour rejoindre le cœur de l'agglomération et faciliter les déplacements en donnant accès au réseau de bus Twisto, en particulier les lignes 9, 11 express 6 (ligne circulaire du réseau Twisto desservant les communes de Caen, Hérouville Saint-Clair, Colombelles, et Mondeville) et Nomad 111 et 1105.

Cet aménagement dispose de nombreux équipements :

- deux arrêts bus sécurisés sur la route Départementale 613 ;
- un couloir bus de 400 mètres ;
- une traversée sécurisée de la route Départementale 613 ;
- Un box sécurisé pour les vélos ;
- 62 places de parking réhabilitées ;
- 2 places réservées pour les véhicules électriques ;
- un système d'éclairage minimum de type LED ;
- un engazonnement des espaces libres.

Le pôle d'échanges multimodal des Grands Bureaux vient renforcer les aménagements existants. En entrée Nord-Est de Caen très fréquentée, ce pôle de stationnement pourra également être une solution pour rejoindre le centre-ville de Caen dans le cadre de la mise en place réglementaire de la Zone à Faibles Emissions (ZFE-m), au 1^{er} janvier 2025.

L'aménagement d'un autre pôle à horizon 2025, le pôle multimodal Pompidou Beaulieu, viendra compléter cette stratégie globale.

LA POLITIQUE DE CAEN LA MER EN FAVEUR DES DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS

La création de pôles d'échanges multimodaux et d'aires de covoiturage, comptent parmi les alternatives mises en place pour faciliter les trajets du quotidien. Elle s'inscrit dans un accompagnement des conducteurs pour limiter l'autosolisme et favoriser l'utilisation de transports en commun et des mobilités plus douces comme le vélo.

La démarche engagée par Caen la mer répond aux besoins de la planification territoriale et aux nouveaux enjeux environnementaux inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM). Ce document de planification, stratégique et réglementaire qui permet d'aménager durablement le territoire, définit les grandes orientations pour son évolution à l'horizon 2040. Les enjeux de mobilité y sont désormais intégrés. Depuis quelques années, nous assistons à un essor considérable des nouveaux modes de déplacement. Aussi, la Communauté urbaine se saisit de ces opportunités pour construire une mobilité alternative, plus durable et plus attractive.

CHIFFRES CLÉS

- **Coût** : 365 470 € HT
- **Financeurs** : l'Etat (subvention Fonds Vert de 40% du montant total, et Caen la mer pour 60%).



Retrouvez la carte interactive des aires de covoiturage et pôles multimodaux implantés sur le territoire de Caen la mer, sur ce lien : [Co-voiturage et autopartage | Caen la mer.](#)